



Procès-verbal

Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseil Municipal de la Ville d'Anor - Séance du jeudi 25 juin 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Anor s'est réuni dans la salle de Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle BOUTTEFEUX, Maire, suite à la convocation, adressée à chaque conseiller municipal le dix-neuf juin, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi et dans le cadre du respect des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 au Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : ----- 17 conseillers

Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Marcel GRIMBERT, M. Yves VINCENT, Mme Chantal JAUQUET (arrivée point 3.2), M. Marc FRUMIN, M. Bernard BAILLEUL, M. Jean-Luc PERAT, Mme Sylvie DEGREVE, Melle Lydie LAVENDOMNE, M. Gérard LEFEBVRE, M. Vincent GILLOT, Mme Sabine COLETTE, M. Smâil REBBANI, Mme Marie-Thérèse JUSTICE, M. Sébastien GROUZELLE, Mlle Jessica SANter, Mme Fanny BOUTTEFEUX (jusqu'au point 5.2).

Absents donnant procuration : ----- 5 conseillers

M. Gérard ALLAIRE donnant procuration à M. Marcel GRIMBERT
Mme Catherine OUVIER donnant procuration à M. Vincent GILLOT
Mme Sandra PAGNIEZ donnant procuration à Mme Sabine COLETTE
Mlle Kathy MAYEUR donnant procuration à Mme Marie-Thérèse JUSTICE
M. Arnaud SCHEPENS donnant procuration à Mme Joëlle BOUTTEFEUX

Absents donnant procuration partielle: ----- 2 conseillers

Mme Chantal JAUQUET donnant procuration à M. Yves VINCENT (jusqu'au point 3.1)
Mme Fanny BOUTTEFEUX donnant procuration à M. Marc FURMIN (à partir du point 6.1)

Absents : ----- 1 conseiller

M. Ludovic DUTRONT.

1 – PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum de 12 conseillers municipaux présents est atteint.

Madame Sabine COLETTE, Conseillère Municipale est nommée secrétaire de séance par l'assemblée sur proposition de Madame le Maire.

Chaque conseiller ayant communication du procès-verbal de la réunion du vendredi 27 mars 2009, dans le dossier préparatoire transmis quelques jours avant la séance, Madame le Maire propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des conseillers présents. Après appel de ces suggestions à l'assemblée, le procès-verbal du vendredi 27 mars 2009 est adopté sans remarques tel qu'il est rédigé.

Dans le cadre des pouvoirs exercés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 16 mars 2008, l'information sur le contenu et l'objet des décisions prises, est faite conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit des décisions prises : le 22 avril, Modifiant les tarifs de participation aux « sorties culturelles et voyages » organisés par la Collectivité notamment pour le tarif des enfants d'Anor accompagnés d'un parent à 5,10 €, le 14 mai, Confiant le marché passé sous la forme de procédure adaptée concernant la réfection des voiries communales – remise en état et revêtement de chaussée – n°26 dite Rue Pasteur (en partie) – n°12 dite Rue de la Réserve – n°131 dite prolongement de la Rue Victor Delloue (en partie) à l'Entreprise MONTARON

Ets SCREG NORD PICARDIE de Maubeuge pour un montant de 45.182,00 € HT soit 54.037,67 € TTC, le 3 juin, Portant réalisation d'un emprunt de 300.000 € auprès du Crédit Agricole Nord de France à 4,84 % sur 30 ans, le 18 juin, Modifiant les tarifs dans le cadre de la régie de recettes pour l'encaissement des repas en liaison chaude : 5,80 € pour un repas simple en liaison chaude, 17,00 € pour un repas exceptionnel (boissons comprises) et 8,50 € pour un repas traditionnel (boissons comprises) et le 23 juin, Confiant le marché passé sous la forme de procédure adaptée relatif à la fourniture de denrées alimentaires et d'assistance technique à la gestion du Restaurant Scolaire Municipal à la SA API Restauration de Valenciennes pour un montant de 1,22 € HT soit 1,29 € TTC par repas pour une période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010.

2 – FINANCES COMMUNALES

Subvention pour la Paroisse... Spectacle Voix de Mai

Point n° 1 : Utilisation de l'Eglise lors d'un concert

- **Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle**

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2004, le Conseil Municipal de l'époque avait décidé d'attribuer une subvention à la Paroisse Saint-Nicolas pour les frais de chauffage et d'éclairage dans le cadre de manifestations organisées par la Municipalité nécessitant l'utilisation de l'Eglise pour des concerts ou pour d'autres prestations musicales. Cette délibération fixe l'indemnisation de 15 € de l'heure.

Pour l'utilisation de l'église le 1^{er} mai dans le cadre de la manifestation des Voix de Mai organisée par la Commune en partenariat avec la Commune de Rocquigny. Mr l'Abbé nous a fait parvenir le nombre d'heures d'utilisation afin de procéder à ce versement soit 8 heures d'utilisation (2 répétitions de 3 h et le concert de 2 h).

Par ailleurs, Mr l'Abbé sollicite une participation de 20 € pour la remise en état – balayage etc...

Après débat, il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 140 € à la Paroisse.

Une gratuité limitée aux Anoriens

Point n° 2 a : Tarifications Municipales

- **Proposition de modification du tarif du service de garderie**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que lors de la réunion de Conseil Municipal du 5 mars dernier il avait été voté la gratuité de la garderie périscolaire dans le cadre d'une délibération qui précise les éléments suivants :

- décide la gratuité de la garderie du matin
- permet l'accès de la garderie aux enfants de l'école privée gratuité identique à celle définie pour les écoles publiques
- réserve la gratuité pour les enfants dont les 2 parents travaillent (avec production d'un justificatif de l'employeur) ainsi qu'à toute personne pouvant fournir un justificatif (aux familles monoparentales qui travaillent, aux personnes en formation, en stage ou à la recherche d'un emploi pouvant justifier d'un rendez vous) ou pouvant justifier d'une contrainte exceptionnelle.
- Limite le nombre de place disponible de ce service à 20 enfants compte tenu du nombre de personnel nécessaire à l'encadrement

Cette gratuité fonctionne depuis le 1^{er} avril dernier, et Madame BOUTTEFEUX souhaite aujourd'hui débattre sur un point qui n'avait pas été abordé lors de l'instauration de cette gratuité, à savoir à l'application de cette gratuité pour les enfants scolarisés à Anor mais qui résident ainsi que leurs parents dans une commune voisine.

Après vote et à l'unanimité, il est décidé d'appliquer les tarifs pour les enfants scolarisés à Anor mais résidant dans une commune voisine.

Le tri s'applique aussi aux locataires des salles municipales

Point n° 2 b : Tarifications Municipales

- Proposition de modification du règlement actuel de location des salles municipales

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inclure et de modifier le règlement de location des salles municipales en complétant l'article 16 du texte suivant :

« Le tri des déchets doit être fait dans les poubelles mises à disposition et les abords des salles doivent être propres à la restitution des clés. En cas de non respect, le chèque de caution ne sera pas restitué. »

En effet, cette modification fait suite à plusieurs débordements lors des locations (vomissures et urine sur les portes et abords des habitations voisines). Les poubelles sont parfois refusées en l'absence du tri, et les employés sont souvent obligés de le faire.

Après débat et à l'unanimité, il est décidé de modifier la rédaction de l'article 16.

Les subventions aux Associations sont votées

Point n°3 : Subventions – Exercice 2009

- Proposition d'attribution des subventions aux associations anoriennes et organismes extérieurs

Pour faire suite au vote des montants pour les subventions anoriennes et organismes extérieurs lors du Conseil Municipal du vendredi 27 mars dernier et à la répartition proposée par la Commission Vie Associative.

Et après débat et vote individualisé des crédits, une enveloppe de 30.700 € est attribuée aux Associations Anoriennes comme suit :

▪ A Deux Mains :	280 €
▪ A.J.A. :	660 €
▪ Amicale des Sapeurs Pompiers :	200 €
▪ Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers :	220 €
▪ Anor Europe :	1 800 €
▪ Anor Passion :	440 €
▪ A.P.S.F. :	330 €
▪ Avant-Garde :	4 200 €
▪ Echecs :	500 €
▪ Ferrovipatte :	500 €
▪ F.C.A. :	3 000 €
▪ Festiv'Anor :	4 500 €
▪ G.E.A. :	390 €
▪ Judo Club :	3 200 €
▪ Rodéo Car :	330 €
▪ Syndicat d'Initiative :	1 650 €
▪ Tennis de Table :	1 100 €
▪ Volley Ball :	850 €
▪ Wojtek – Galopiots :	1 650 €
▪ Amicale des Anciens :	2 400 €
▪ UNC – AFN :	380 €
▪ Association Résidence du Bocage :	220 €
▪ Amis du Point du Jour :	220 €
▪ Génération Acoustique :	850 €
▪ Compagnon de la Neuve Forge :	500 €
▪ Nathalie's	165 €
▪ Aubépines	165 €

Dans la poursuite de ce dossier, le Conseil Municipal prend également connaissance de la répartition de crédit destiné aux associations et organismes extérieurs à la Commune.

Après débat et vote, il est attribué une enveloppe de crédits de 3.284,00 € aux associations ou organismes extérieurs de la Commune :

▪ Rando VTT des 7 étangs :	305 €
▪ Grand Prix de Fourmies :	305 €
▪ Secours Populaire :	100 €
▪ Secours Catholique :	100 €
▪ Chambre des Métiers :	70 €
▪ Vie Libre :	100 €
▪ Rallye du Patrimoine :	474 €
▪ Institut de recherche sur le cancer :	100 €
▪ Espace Vie Cancer :	200 €
▪ Club Cœur Santé :	100 €
▪ OCCE Ecoles Fleuries :	100 €
▪ A fond de Train :	50 €
▪ Univers Inverse :	1 000 €
▪ Inspection Académique du Nord « Géomètre Mesure »	30 €
▪ FNATH Accident de la Vie :	100 €
▪ Les Bouchons d'Amour :	50 €
▪ AMF – APA Aide et soins à domicile :	100 €

Un coup de pouce pour la publication de l'histoire des Verreries Noires

Point n° 4 : **Subvention Exceptionnelle**
- **Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle**

Madame le Maire fait part d'un courrier reçu en Mairie en date du 5 mai dernier de la part de Monsieur Stéphane PALAUDE. Ce dernier souhaite faire publier via les Presses universitaires du Septentrion de Lille, sa thèse de doctorat en Histoire sur les Verreries noires d'Avesnois-Thiérache, XIXe XXe siècles.

Etant donné le caractère de mise en valeur du patrimoine historique de la Commune et du coût à sa charge d'environ 3 à 4.000 €, Mr PALAUDE sollicite la Ville d'Anor pour l'obtention d'une subvention.

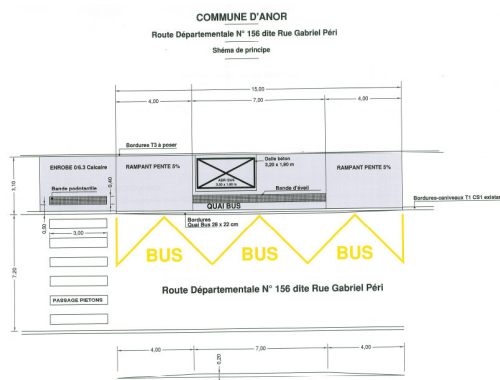
Après vote et à l'unanimité, il est décidé d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à Monsieur Stéphane PALAUDE dans le cadre de la publication de sa thèse sur les Verreries noires d'Avesnois-Thiérache, XIXe XXe siècles.

Deux abris de bus programmés... Les subventions au Département sont sollicitées

Point n°5 : **Demandes de subvention auprès du Conseil Général du Nord – Répartition des amendes de Police**
Construction d'aires de Stationnement bus et pose d'abris de bus :
- **RD 156, dite rue Gabriel Péri**
- **RD 963 dite rue d'Hirson**

Dans le cadre de la construction d'aires de stationnement pour les bus du Réseau Arc en Ciel et des transports scolaires et la pose d'abris de bus, il est nécessaire, pour optimiser le financement et réduire la part à charge de la Commune, de solliciter le concours financier du Conseil Général du Nord, répartition 2008 des amendes de police.

Compte tenu du rapport transmis par le Conseil Général qui spécifie les modalités d'obtention et les taux de subventions dans le cadre des opérations réalisées hors périmètre des transports urbains.



La Ville d'Anor peut solliciter cette subvention pour deux dossiers de construction et pose d'abris de bus sur la Commune. Madame le Maire précise que les deux abris de bus concernés respectent les normes du Schéma Directeur d'Accessibilité et le guide d'aménagement et d'équipement des arrêts de bus accessibles à tous approuvés par le Conseil Général.

La totalité des travaux pour ces deux dossiers représente un montant HT de 40.694 € soit 48.670,02 € TTC et le montant des subventions sollicitées s'élève à 27.085,80 € (66,55 %)

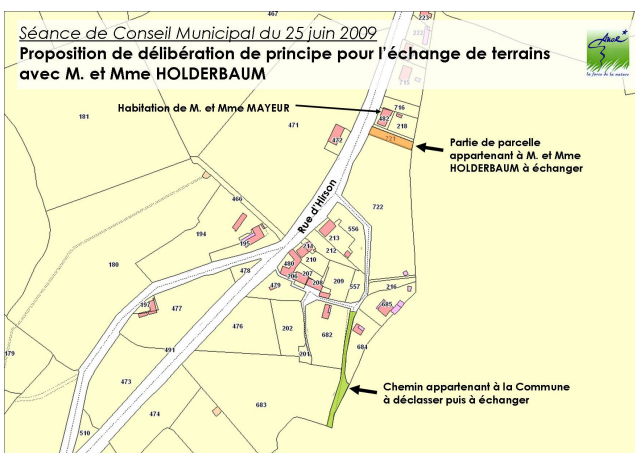
Après débat et vote, il est décidé de solliciter le Conseil Général du Nord dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police pour les dossiers suivants :

- RD 156 au niveau de la rue Gabriel Péri pour un montant total de subvention de 14.036,40€
- RD 963 au niveau de la rue d'Hirson pour un montant total de subvention de 13.049,40 €

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE COMMUNAL

Une décision de principe pour un meilleur accès à la forêt

Point n° 1 : Echange de terrains
- Proposition de délibération de principe – Parcelle de chemin communal/Parcelle HOLDERBAUM



Madame le Maire a été interpellée par Mr et Mme MAYEUR, Rue d'Hirson et devant l'étroitesse de l'accès à la forêt communale du chemin échangé entre Mr et Mme HOLDERBAUM et la Commune, il y a quelques années et par les problèmes d'écoulement d'eau dus à la disparition du fossé. Mr GRIMBERT en charge de ce dossier nous propose un nouvel échange pour l'élargissement de ce chemin donnant à la forêt communale avec Mr et Mme HOLDERBAUM.

Cet échange consiste à récupérer une partie de terrain appartenant à Mr et Mme HOLDERBAUM pour élargir ce chemin, contre un chemin communal situé plus loin et qui est également étroit. L'échange réalisé permettra un

meilleur accès à la forêt et de permettre de régler les divergences entre les riverains provoqués par ce chemin trop petit.

Après débat et vote, il est accepté l'échange des chemins et que celui-ci se fera à surface égale et que les frais de notaire et de géomètre seront partagés entre Mr et Mme HOLDERBAUM et la Commune.

Verrerie Blanche & Galoperie... De gros travaux en perspective

Point n°2 : Etablissement Public Foncier : opération de la Verrerie Blanche et de la Galoperie
- Information sur l'avancement des dossiers

Dès la rentrée prochaine, vous constaterez que ces 2 opérations menées avec l'EPF entrerons dans leurs phases opérationnelles. C'est pourquoi, Madame le Maire a souhaité donner au Conseil Municipal le détail de ces 2 opérations.

La Première opération concerne la requalification du site de la Verrerie Blanche

Les travaux s'étaleront de septembre à février 2010 et concernent les parcelles de la section E n°85, 765 et 767 représentant une surface de 26.175 m² et l'ensemble bâti à démolir correspond à l'ancienne usine, représente lui 1.870 m².

La cheminée accolée, à un des 2 bâtiments à démolir, sera préservée après traitement des joints. L'ensemble des 10 habitations du quartier de la Verrerie Blanche avec jardins n'est pas concerné par les travaux de la présente opération puisque ces derniers feront l'objet d'une réhabilitation. La particularité principale de la Friche est la présence de pollution au plomb dans les sédiments de l'étang et des traces de métaux lourds dans une zone de remblais.

Les travaux à réaliser sont conformes à nos attentes et notamment à notre projet de réhabilitation des 10 logements du quartier de la Verrerie Blanche, en conservant l'Etang et en permettant de réhabiliter le long bâtiment construit à l'arrière de ce quartier.

Pour être complet, je porte également à votre connaissance que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 613.843,95 € TTC et que notre participation s'élèverait à 30 % soit 184.153,20 €, compte tenu de la prise charge de l'EPF sur ces fonds propres des 70 % restants.



Pour information, l'Avesnoise poursuit les études et vient d'obtenir de l'Etat la programmation logements sociaux 2009 des 10 logements. Le projet avance donc à grand pas et nous poursuivons le suivi de cet important dossier.

La deuxième opération concerne la requalification du site de la « Galoperie »

La superficie du site de la Galoperie représente environ 50 hectares dont 10 hectares d'étang et 1500 m² de surface bâtie.

Les anciennes installations du parc de loisirs partiellement démolies et en très mauvais état sont toujours existantes (vestiges du restaurant, des sanitaires, des locaux techniques, du delphinarium et quelques structures en dur comme la piste de karting...).

Dans ce cadre, nous avons souhaité conserver dès l'acquisition réalisée par l'EPF la Rotonde située à l'entrée du parc, que nous avons immédiatement bâché. Nous avons demandé à l'EPF de solliciter le concours du bureau d'étude spécialisé pour leur confier une mission qui consistait à analyser objectivement la possibilité ou non de la conservation de la partie centrale de l'ouvrage.

Il n'a pas été tenu compte des travaux de remise en état des intérieurs mais uniquement la préservation des extérieurs de l'ouvrage. En bref mettre hors d'eau et hors d'air.

La conclusion de ce cabinet est sans appel, et il est impossible de mettre en œuvre une nouvelle structure porteuse intérieure. Les bois étant totalement pourris, il conviendrait de reconstruire en totalité la partie plancher et charpente ainsi que de refaire la couverture ainsi que sont très beau callepinage.

Ces travaux de grande envergure, malgré la relative importance en surface hors d'œuvre de l'ouvrage, demanderait un savoir faire peu courant. La plupart de ces travaux ne peuvent être réalisés que par des compagnons, vu leur spécificité et originalité. Principalement les travaux d'ardoisiers et de charpente.

Les travaux débuteront en septembre s'achèveront en décembre de cette année. Ils consisteront à rétablir le caractère naturel du site.

Malheureusement pour la Commune, la présence d'amiante est nombreuse sur la plupart des bâtiments, mais ce qui grève particulièrement le budget consacré à ces travaux est que le delphinarium comporte des joints d'amiante friable ce qui nécessite une prise en charge toute particulière.

L'estimation financière de l'ensemble des travaux à réaliser s'élève à 225.000 € HT soit 269.100 € TTC. La partie amiante représentant à elle seule 125.000 € HT soit plus de 55 % du coût total.

Quant à notre participation, elle s'éleverait à 50 % soit la somme de 199.831,08 € compte tenu la prise en charge de l'EPF sur ces fonds propres.

Le dernier terrain vendu au lotissement communal

Point n°3 : Lotissement Commune Allée des Mésanges
- Proposition de vente du lot n°8 à Monsieur MORCHIPONT et Mademoiselle GRECA



Madame le Maire fait part d'une demande d'acquisition de l'un des terrains situé rue de Momignies – Allée des Mésanges, de Monsieur Vincent MORCHIPONT et Mademoiselle Amandine GRECA. Ces derniers sont domiciliés à Avesnes sur Helpe et souhaitent construire leur maison individuelle.

Il s'agit du lot de terrain n°8 d'une contenance de 1.054 m² au prix de 29.000 €.

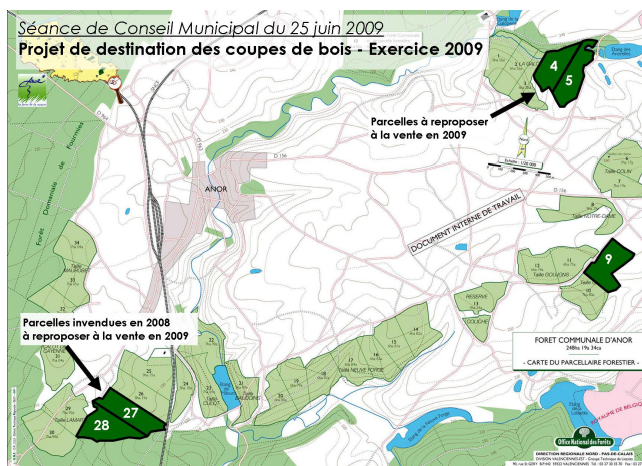
Après débat et vote, il est décidé de vendre ce terrain au prix de vente fixé.

Les ventes de bois en perspectives à l'automne

Point n°4 : Destination des coupes de bois
- Proposition de vente des coupes pour l'année 2009

Madame le Maire a reçu de Monsieur Dominique DUHAMEL, Chef du Service Forêt/Bois de l'Office National des Forêts en date du 10 juin 2009, une demande de délibération du Conseil Municipal relatif à la destination des produits martelés dans les parcelles de la Forêt Communale au titre de l'exercice 2009.

Cette dernière délibération doit autoriser la vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF des parcelles n°9 – 4 et 5 lors de l'appel d'offres du jeudi 10 septembre prochain à Raismes.



Par ailleurs, il est également demandé à la Commune de confirmer notre volonté de céder les parcelles invendues en 2008 soit les parcelles 27 et 28.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé la vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF des parcelles n°9 – 4 et 5 ainsi que des parcelles 27 et 28 invendues en 2008.

4 – ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL COMMUNAL

Le tirage au sort a été effectué

Point n°1 : Jury Criminel
- Tirage au sort de la liste préparatoire pour l'année 2010

Madame BOUTTEFEUX indique que Le Préfet vient de faire parvenir la circulaire préfectorale relative au jury criminel afin de former la liste pour l'année 2010 conformément aux articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale, par tirage au sort et à partir de la liste électorale six personnes sont désignées, il s'agit de :

- Monsieur PICART Olivier
- Monsieur LABROCHE Didier
- Monsieur BOSQUET José
- Madame JUSTICE-HARBONNIER Armande
- Madame SCHROEDER-BOLVIN Elisabeth
- Monsieur LECERF Stéphane

Ces personnes seront donc informées individuellement de leur désignation.

Des modifications au tableau

Point n°2 : **Effectif du Personnel**
 - **Proposition de modification du tableau des emplois permanents du personnel communal**

Dans le cadre de l'évolution des effectifs de personnel et pour permettre l'intégration d'agents bénéficiant de la réforme de reclassement des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, reclassement après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire au titre de l'année 2009 (il s'agit d'un reclassement obligatoire et qu'il fait suites aux réformes de la catégorie C intervenues en novembre 2005 et janvier 2007).

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé de modifier en conséquence le tableau.

5 – AMELIORATION DE L'HABITAT

La Commune versera 9.076 € à 4 propriétaires rénovant leurs façades

Point n°1 : **programmation pluriannuelle 2009-2011 de rénovation des façades**
 - **Proposition d'attribution des subventions municipales aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façades**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2008, il a été décidé d'engager le programme pluriannuel 2009-2011 de rénovation des façades.



Madame le Maire rappelle en quelques mots les éléments de notre engagement.

- taux de participation de 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'un plafond de 22.867 € par immeuble
- crédits ouverts de 150.000 € sur 3 exercices 2009-2011 (50.000 €/an)
- ordre de priorités = à l'ordre d'arrivée des demandes pour les propriétaires déjà inscrits, de leur engagement à réaliser les travaux et de l'évolution de la consommation budgétaire.

Depuis la dernière réunion de Conseil, 4 dossiers complets ont été réceptionnés.

Après débat, il est décidé de voter et de réserver les crédits de subvention aux propriétaires ayant sollicité la participation de la Commune soit un montant total de 9.076,14 €.

Modification du périmètre et nouvelles subventions attribuées

Point n°2 : **O.P.A.H Revitalisation Rurale (Opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat**
 - **Attribution des primes municipales aux différents propriétaires ayant réalisé des travaux d'amélioration de logements et modification du périmètre initial**

L'O.P.A.H de Revitalisation Rurale est aujourd'hui opérationnelle.

Sur demande d'INITIALITE, mandataire des communes concernées par l'opération, il est proposé de modifier le périmètre par ajout et suppression de rues composant le périmètre.

Après débat et à l'unanimité, il est décidé d'accepter cette proposition.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle que le Conseil a délibéré le 11 octobre 2005 pour fixer les différents abattements financiers municipaux à accorder aux dossiers de travaux déposés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.

Et par délibération du 3 décembre dernier, il a été décidé de procéder au plafonnement de l'aide municipale lorsque l'ensemble des aides (ANAH, Conseil Général et Ville) atteignent plus de 85 %. Dans ce cas la participation de la Ville est réduite à 5% au lieu de 10%.

Aujourd'hui, INITIALITE, conformément à nos engagements, vient de transmettre à la Commune 1 nouvelle fiche de travaux et il convient d'attribuer au propriétaire la participation communale.

Après vote, il est décidé d'attribuer la subvention de 504,00 € à Monsieur HENRY José pour la fourniture et pose de fenêtres en PVC et d'autoriser Madame le Maire à procéder au mandatement de cette somme sur le compte bancaire du propriétaire.

6 – EPCI, SYNDICATS ET ORGANISMES

Point n° 1 : **Gaz Réseau Distribution France**
- **Présentation du compte rendu annuel d'activité de concession de distribution de Gaz naturel pour l'année 2008**

Monsieur le Directeur de Gaz de France réseau de distribution Manche Mer du Nord adresse à Madame le Maire le compte rendu annuel de l'activité de distribution publique du gaz naturel sur la Commune.

Le Conseil Municipal n'a pas à se prononcer sur ce document. C'est à titre d'information qu'il est présenté.

Il présente les éléments suivants :

- Les éléments clés de notre concession
 - Notre contrat de concession
 - Les chiffres clés 2008
 - Les interlocuteurs
- Les infrastructures
- La qualité et sécurité de la distribution
 - Dispositif de réception des appels
 - Les appels de tiers
 - Les incidents
 - Le suivi des travaux de tiers
 - Les actions de sécurité à l'initiative de GrDF
 - Des solutions au service de la sécurité
- Les clients, qualité des services et satisfaction clients
- Le développement durable et Solidarité
- Les éléments financiers
- Les activités et faits marquants de GrDF pour 2008

Après appel des remarques, aucune observation n'est faite sur les éléments présentés.

Présentation du maillage bocager... La Commune délibère en attendant le PLU

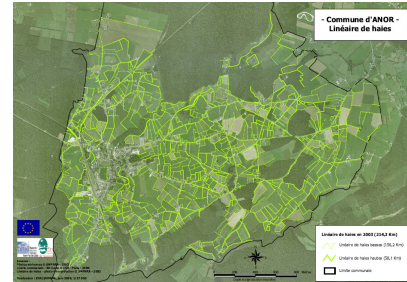
Point n° 2 : **Parc Naturel Régional de l'Avesnois**
- **Proposition de préservation du maillage bocager pendant l'élaboration du PLU**

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, dans le cadre du partenariat important qui existe avec la Commune, sur de nombreuses opérations, a tenu à porter à notre connaissance l'existence d'une disposition particulière permettant de préserver notre maillage bocager pendant l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme.

Compte tenu du travail de recensement important de ce maillage réalisé par :

- le géomètre DERIEUX dans le cadre de l'aménagement foncier
- le cabinet Roux-Joly dans le cadre de la révision du PLU
- le Parc Naturel Régional de l'Avesnois dans le cadre de leur assistance technique

Nous pourrions dans le cadre du PLU officialiser précisément ces éléments.



Néanmoins, il apparaît utile dans ce cadre, afin de maintenir l'état actuel, de soumettre à déclaration les coupes et arrachages de haies sur le territoire communal pendant l'élaboration de notre PLU et de solliciter officiellement l'assistance technique du Parc pour mettre en place une démarche de préservation concertée du Bocage.

Cette démarche permettra, à partir des différents recensements effectués, lors des études précitées,

- de faire un inventaire de terrain exhaustif des haies de la Commune,
- de réaliser une analyse du maillage bocager selon les types de haies,
- de mener une concertation avec les acteurs locaux
- et bien sûr d'intégrer le travail réalisé dans le cadre de l'aménagement foncier.

En effet, l'article L.130-1 du code de l'urbanisme permet de soumettre à déclaration préalable, sur tout ou partie du territoire concerné par ce plan, les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement.

Cette disposition vient alors compléter la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2005 ayant prescrit le POS et l'élaboration du PLU et fera l'objet d'une publication dans un journal. Madame BOUTTEFEUX précise que ces déclarations seront transmises en mairie et que l'autorité compétente pour l'instruction de ce type de demande reste le Maire.

Après débat, il est décidé de compléter la délibération du 11 octobre 2005 et de soumettre à déclaration préalable les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement.

Une aide du Département pour les travaux de voirie de 2010

Point n° 3 : Conseil Général du Nord – RD 156

- **Projet de passation d'une convention avec la Commune d'Anor relative à la remise en état de 3 voies communales suite aux travaux de reconstruction des 2 ponts et de mise aux normes de la RD 156**

Pour permettre la réalisation des travaux de reconstruction des 2 ponts Rue Gabriel Péri et de la voirie, un itinéraire de déviation empruntant des routes départementales a été mis en place par les services du Conseil Général du Nord pour l'ensemble des trafics, véhicules légers, poids lourds et transports en commun.

Toutefois, malgré la signalisation de déviation mise en place au niveau départemental, l'itinéraire de déviation n'a pas été respecté par une partie du trafic qui s'est reportée sur les voies communales en périphérie du chantier et notamment sur les rues du Camp de Giblou, des Romains et de la Verrerie Blanche, qui ont été considérées comme des raccourcis.

Par ailleurs, cette situation s'est présentée lors du dégel de l'hiver rigoureux de 2009, ce qui a aggravé les dégradations. Avec Mr GRIMBERT, nous avons interpellé le Département sur ces questions et organisé une première rencontre, il y a quelques semaines.

Les travaux de remise en état des voies communales dont l'étude a été réalisée par le Département, consiste en un reprofilage manuel équivalent à 35 t d'enrobés, puis à l'exécution d'un enduit monocouche double gravillonnage respectivement de 4.200 m² et 6.400 m² pour les rues du Camp de Giblou et de la Verrerie Blanche, tandis que la Rue des Romains, plus dégradée, nécessite un reprofilage mécanique de 310 t d'enrobés, puis un enduit sur une surface de 6.500 m².

Ces travaux sont évalués à 91.000 € HT compte tenu de l'état des chaussées des voies communales constaté avant et après les travaux de la RD 156, la part départementale peut être évaluée à 60 % du coût de la réfection.

Il est proposé à la Commune d'Anor d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de remise en état des voies communales.

Pour la matérialisation de cet accord, une convention particulière sera passée entre le Département et la Commune d'Anor pour préciser les modalités de versement de la participation départementale à hauteur de 60 % de la dépense réelle constatée, plafonnée à 54.600 € HT.

Madame le Maire précise également que la part du Département sera versée en une seule fois à la Commune, après constatation de la réalisation effective des travaux et production du bilan financier.

Après débat et vote, il est décidé d'accepter cette proposition.

7 – SUIVI DES SUBVENTIONS

Point n° 1 : Les notifications

FINANCEURS	OPERATIONS	SUBVENTIONS
		Euros
Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes	Travaux d'éclairage public Rues du Marais, Victor Delloue, de Milourd et de Trélon	3.829,00
Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes	Travaux d'amélioration esthétique des réseaux Place du Poilu	36.051,75
Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes	Enfouissement de réseaux giratoire de la Cloche d'Or et Rue Gabriel Péri	91.446,71

Point n° 2 : Les versements

FINANCEURS	OPERATIONS	SUBVENTIONS
		Euros
Mairie de Fourmies	Convention dispositif de réussite éducative 2007/2008	1.676,70
CAF	Accueil de Loisirs sans Hébergement 2008	6.100,00
Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE)	Remobilisation de la population – Jardin d'insertion 2009	11.485,00
ACSE	Légendes et Conte 2009	18.000,00
C.G.N.	Aide à la diffusion culturelle – spectacle Echantiez messieurs dames compagnie l'Ouie Fine	2.661,60
CAF	PS ALSH permanent 2008	4.163,45
Tennis Club Anoriens	Don suite à la dissolution définitive de l'Association	122,40
Les Amis des Chapelles	Don suite à la dissolution de l'Association	1.960,57

9 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Cette partie de débat donne aux membres du Conseil Municipal les informations relatives :
A la réforme des Collectivités : l'idéal de décentralisation malmené par le rapport Balladur, de la lettre de Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général du Nord, à l'exploitation de bois – assouplissement des règles d'utilisation des chemins communaux, du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie, aux contrats aidés, des Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, Ministère du logement et de la ville, à la programmation de logements sociaux 2009 (provisoire et définitive), de la Préfecture du Nord, des résultats d'analyses bactériologiques réalisées au Restaurant Municipal d'Anor, de API Restauration, et du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, de la Préfecture du Nord.

10 – REMERCIEMENTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différents remerciements obtenus notamment de Mme Nathalie OLLOQUI, Inspectrice de l'Éducation Nationale pour la mise à disposition de la salle communale pour l'animation pédagogique du mercredi 18 mars dernier, des collégiens Anoriens pour la subvention accordée pour le voyage en Allemagne avec le Collège Joliot Curie, de Mr Anthony GUERIN et Mlle Cathy LEFEBVRE pour le soutien témoigné lors du décès de Mme Roselyne GUERIN, de l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de la région de Fourmies pour le prêt d'une salle pour la tenue de leur assemblée générale le dimanche 7 février 2010, de Mme Simone DAUBERCIES pour le soutien lors du décès de Mr Alfred DAUBERCIES, du Faire-part de mariage de Mlle Céline EGLOFFE et Mr Nicolas MERESSE le samedi 11 juillet 2009 à 16h en l'Eglise Saint Nicolas à Anor, et du Faire-part de mariage de Mlle Claire GONTIER et Mr Samuel PECQUERIE le samedi 22 août 2009 à 15h30 en l'Eglise Saint Nicolas à Anor.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Joëlle BOUTTEFEUX.